

LE REGLEMENT REGATES DE L'ESPOIR 2025

INTRODUCTION :

Les Régates de l'Espoir sont les Championnats de France minimes de Course en Ligne. Les jeunes athlètes représentent la région Île-de-France lors de ces Championnats sur 500 mètres et 3000 mètres. Le Comité Régional Île-de-France de Canoë Kayak a la volonté d'inscrire au minimum une équipe complète lors de cette compétition du mois de juillet.

Une équipe complète se compose des bateaux suivants chez les hommes et chez les femmes :

- ⇒ 1 K1 Minime 1
- ⇒ 1 K1 Minime 2
- ⇒ 1 K2 Minime
- ⇒ 1 K4 Minime
- ⇒ 1 C1 Minime 1
- ⇒ 1 C1 Minime 2
- ⇒ 1 C2 Minime
- ⇒ 1 C4 Minime

Chaque participant peut courir au maximum dans deux embarcations sur 500 mètres et une sur 3000 mètres.

Afin de créer ce collectif et de préparer l'ensemble des bateaux sur cette échéance, le Comité Régional mets en place des stages préparatoire.

I. LA SELECTION

La sélection du collectif s'effectue sur la manche du Challenge Espoir à Vaires-sur-Marne, le 02 février 2025. Lors de l'inscription à cette compétition, le référent du club doit préciser si le jeune souhaite ou non participer à l'ensemble de l'action « Régates de l'Espoir ».

Le format de la sélection se décompose de la façon suivante :

- ⇒ Obligatoire : 2 x 500 mètres en bateau fort
- ⇒ Obligatoire : 1 x 3000 mètres en bateau fort
- ⇒ Facultatif : 1 x 500 en bateau faible

Lors de la manche du Challenge Jeune, le jeune peut concourir en canoë et en kayak sur les différentes distances. Il faudra seulement définir quel est son bateau fort. Autrement dit, le bateau de prédilection sur lequel il souhaite être observé pour la sélection aux Régates Nationales de l'Espoir.

Le classement de la sélection aux Régates Nationales de l'Espoir sera effectué de manière mathématique. Les jeunes seront classés au travers de 3 courses :

- ⇒ 2 courses sur 500 mètres
- ⇒ 1 course sur 3000 mètres

Chaque course permet de définir un classement individuel. La place au classement correspond aux points marqués pour le classement général. Les deux meilleures places des trois courses seront retenues pour faire le classement des sélections.

En cas de total identique, les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course courue.

Si l'égalité persiste, le départage se fera sur la meilleure place sur 500 mètres.

Si l'égalité persiste, le départage se fera sur le meilleur chronométrage sur 500 mètres.

Exemple :

| Jeune | Classement course 500m n°1 | Classement course 500m n°2 | Classement course 3000m | Résultat général | Classement général |
|-------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|--------------------|
| A | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 ^{er} |
| B | 1 | 3 | 3 | 4 | 2 ^e |
| C | 2 | 2 | 4 | 4 | 3 ^e |

Pour les Régates de l'Espoir 2025, le Comité Régional propose 23 places maximum avec un minimum de 8 femmes et 8 hommes. L'objectif est de créer une équipe compétitive. C'est pourquoi, il est attendu que les jeunes aient un niveau de pratique en monoplace sur 500 mètres qui atteigne les minima suivants lors de la manche du Challenge Jeune :

| | Garçon | Fille |
|-------|--------------|--------------|
| Canoë | 4 min 35 sec | 5 min 00 sec |
| Kayak | 3 min 15 sec | 3 min 40 sec |

Le Comité Régional se laisse la possibilité de sélectionner exceptionnellement un jeune qui serait en dehors des règles citées ci-dessus.

La sélection est obligatoire pour les jeunes souhaitant y participer.

En cas d'incapacité du jeune à participer, le club pourra faire une demande de dérogation en justifiant la cause (maladie, blessure ou autre), par mail au président de la Commission Jeune (jeunes@crifck.fr) ainsi qu'aux deux Conseillers Techniques Régionaux (Claire Moal - claire.moal@crifck.fr et Emmanuel Brugvin - emmanuel.brugvin@crifck.fr). Il faudra envoyer le palmarès de l'athlète afin d'étudier le plus justement la participation de l'athlète.

Afin de former une équipe complète de canoë, il est possible de prendre des kayakistes pour compléter les bateaux. Seuls les 4 meilleurs bateaux forts en kayak, par sexe, sont assurés d'effectuer les régates nationales de l'espoir dans leur embarcation de prédilection. Des épreuves chronométrées seront effectuées lors du premier stage de préparation pour définir ces participants.

Lors des Régates Nationales de l'Espoir un jeune effectuera l'ensemble des courses dans une seule embarcation afin de privilégier sa progression au cours de la saison.

Le mode de classement pour la sélection aux Régates de l'Espoir est indépendant du mode de classement de la manche course en ligne du Challenge Espoir 2025.

II. LES STAGES PREPARATOIRES

Le Comité Régional Île-de-France Canoë Kayak organise deux stages préparatoires afin de travailler la cohésion d'équipe, les équipages et les bateaux faibles. Il est important que chaque athlète participe à ces deux stages préparatoires. **Ils sont donc OBLIGATOIRES.** Il n'y a pas de dérogation possible pour les stages.

Le premier stage aura lieu à Lery-Poses du 14 au 18 avril 2025 et le second à Libourne du 05 au 08 juillet 2025.

L'organisation des stages dépendra des participants, de leurs lieux géographiques en Ile-de-France et de leurs bateaux. Néanmoins, le déplacement sera assuré par les véhicules du Comité Régional et/ou camions loués auprès de clubs. A la fin du second stage, l'équipe reste sur place pour enchaîner sur les Régates Nationales de L'Espoir.

Chaque stagiaire devra respecter la chartre du stagiaire établie par l'Équipe Technique Régionale.

III. LES RÉGATES DE L'ESPOIR

Les Régates de l'Espoir se dérouleront à Libourne du 09 au 13 juillet 2025.

L'organisation du déplacement dépendra des participants et de leurs lieux géographiques en Île-de-France. Néanmoins, le déplacement sera assuré par les véhicules du Comité Régional et/ou camions loués auprès de clubs. Un appui sera sans doute demandé aux clubs de Course En Ligne participants au Championnats de France de Vitesse.

IV. LE FINANCEMENT

Une participation financière est demandée à chaque athlète. Le prix est fixé à 37€ par jour et par personne pour les stages préparatoires et la participation aux Régates Nationales de l'Espoir. Pour 9 jours de stages préparatoires et 5 jours de Régates, il sera donc demandé une participation de 518€ par jeune. Les factures seront envoyées aux clubs à l'issue de chaque action.